

ment de leurs produits, des informations qu'ils ne trouveraient probablement pas autrement. Si chaque député en recevait trois exemplaires, il pourrait les distribuer de manière à rendre de grands services.

**M. McMULLEN** : Le ministre dit que le rapport du ministre de l'Industrie et du Commerce a été distribué.

**M. FOSTER** : Il a été déposé sur le bureau de la chambre il y a trois ou quatre jours.

**M. McMULLEN** : Nous ne l'avons pas encore vu. A propos de ce crédit, je proteste d'abord contre la création de ce ministère. Je ne vois pas pourquoi on l'a institué, si ce n'est pour caser le titulaire pour le restant de ses jours avec un traitement de \$7,000 par année, pour ne rien faire, en réalité. Il est allé faire un voyage d'agrément en Australie ; à son retour, il a prononcé, devant la chambre de commerce de Toronto, un discours qui se résume à dire qu'il est possible pour les fabricants de machines du Canada de trouver un marché en Australie. Pendant qu'il était là-bas, il n'a rien fait pour nos cultivateurs. Depuis quinze ans, il a été un partisan fidèle du gouvernement et cette place paraît avoir été créée pour lui procurer un refuge pour le restant de ses jours. A l'exception de ce voyage en Australie, il n'a rien fait que nous sachions. Dans tous les cas, nous attendrons son rapport, mais s'il ne nous fait pas voir que l'honorable ministre n'a pas fait autre chose que ce que nous connaissons déjà, nous concluons que nous retirons bien peu de chose du salaire que nous lui payons.

**Sir RICHARD CARTWRIGHT** : Le rapport du haut commissaire pour l'année courante est-il produit ?

**M. FOSTER** : Il y a un rapport complet, dans le rapport du ministre de l'Industrie et du Commerce qui a été déposé sur le bureau de la Chambre.

Le comité lève sa séance et fait rapport des résolutions.

**Sir ADOLPHE CARON** : Je propose que la séance soit levée.

**Sir RICHARD CARTWRIGHT** : Qu'avez-vous en vue pour la séance de demain ?

**M. FOSTER** : Les estimations.

**Sir RICHARD CARTWRIGHT** : Je crois qu'un grand nombre de députés des deux partis désirent s'en aller demain, après la séance de l'après-midi. Il vaudrait peut-être mieux s'entendre pour savoir s'ils peuvent s'absenter.

**M. FOSTER** : Le premier ministre est absent, mais je crois pouvoir dire que cela dépendra beaucoup du travail qui se fera demain. Je suis disposé à travailler fort demain après-midi, afin de finir à six heures.

La motion est adoptée et la séance est levée à 11.35 p.m.

**M. MILLS** (Bothwell).

## CHAMBRE DES COMMUNES.

MERCREDI, le 23 mai 1894.

La séance est ouverte à trois heures.

PRIÈRE.

### RAPPORT.

Rapport annuel du département de l'Imprimerie et de la Papeterie, pour l'exercice expiré le 30 juin 1893.—(M. Costigan.)

### PREMIÈRE LECTURE.

Bill (n° 121) à l'effet de modifier et refondre les actes concernant la police à cheval du Nord-Ouest.—(M. Ives.)

Bill (n° 122) modifiant de nouveau l'Acte d'inspection du pétrole.—(M. Wood, Brockville.)

Bill (n° 125) modifiant de nouveau l'Acte d'inspection générale.—(M. Wood, Brockville.)

### VENTES OU MARQUES DE COMMERCE FRAUDULEUSES.

**M. WOOD** (Brockville) : Je propose le bill (n° 123) à l'effet de empêcher les ventes ou marques de commerce frauduleuses.

**M. DAVIES** (I.P.E.) : L'honorable député aura-t-il l'obligeance d'expliquer l'objet de ce bill et nous dire jusqu'où il va ?

**M. WOOD** (Brockville) : Ce bill ne fait qu'ajouter un article et une annexe à l'acte de 1891. Il ajoute quelques articles à la liste des articles compris dans l'Acte d'inspection. L'annexe, en plus des articles déjà énumérés, comprend le vert de Paris, le miel et le vinaigre. Nous n'avons pas l'intention de prohiber la vente de ce prétendu miel qu'on dit fait avec de la glucose,—un produit à bon marché, qu'on donne en nourriture aux abeilles aux Etats-Unis et qui est importé comme du miel ; mais nous voulons empêcher qu'il soit vendu pour du miel. Quant au vert de Paris, après nous être entendus avec les intéressés, nous avons compris que c'est une injustice pour ceux qui achètent ce produit—surtout les pauvres—de découvrir qu'on leur a vendu un produit falsifié qui ne vaut rien. Ce produit sera aussi mis sur la liste, afin que nous sachions quels échantillons envoyer à nos analystes, pour les faire examiner. Le vinaigre est aussi sur la liste.

La motion est adoptée et le bill lu la première fois.

### ACTE DES MESUREURS.

**M. WOOD** (Brockville) : Je propose le bill (n° 124) pour amender de nouveau l'Acte des inspecteurs-mesureurs. Il s'agit d'un simple amendement à l'acte de 1889. On s'est aperçu que l'acte de 1889 contenait le mot "compté" qui ne devrait pas y être, car il n'a aucun rapport avec le mesurage du bois équarri. Ce mot rend la loi ambiguë et les exportateurs en ont profité. Nous voulons corriger cela.

La motion est adoptée et le bill subit sa première lecture.